OBLIGATIONS LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE CHANEL : MISE À JOUR

2023

CHANEL
DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBLIGATIONS LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE CHANEL : MISE À JOUR 2023

En septembre 2020, notre filiale Chanel Ceres plc a émis des obligations liées au développement durable (Sustainability-Linked Bonds, SLB), pour un montant total de 600 millions d'euros. Ces obligations arrivent respectivement à échéance en 2026 et 2031 à la Bourse du Luxembourg, conformément aux principes de l'ICMA en matière d'obligations liées au développement durable (Sustainability-Linked Bond Principles, SLBP). Les SLB sont garantis par l'entreprise et leurs conditions sont directement liées aux objectifs du plan initial d'action pour le climat de Chanel, CHANEL Mission 1.5°, lequel vise à :

- Réduire notre empreinte carbone (scopes 1 et 2) de 50 % en émissions absolues (soit une baisse de 66 % par unité vendue) d'ici 2030 ;
- Diminuer les émissions produites par notre chaîne de valeur (scope 3) de 40 % par unité vendue d'ici 2030 (soit une réduction de 10 % en émissions absolues) ;
- Passer à 100 % d'utilisation d'électricité renouvelable pour nos propres activités d'ici à 2025.

Les trois indicateurs clés de performance suivants ont été sélectionnés afin de mesurer les améliorations en matière de développement durable liées aux SLB :

- Émissions de GES de scope 1 et émissions de GES basées sur le marché de scope 2 ;
- Émissions de GES de scope 3 ;
- Pourcentage d'électricité renouvelable dans les opérations.

Le périmètre des indicateurs de performance des SLB inclut toutes les activités contribuant à la marque CHANEL, ainsi que les scopes 1 et 2 de nos fournisseurs intégrés.

Les rapports d'avancement, y compris les KPI des SLB de Chanel, sont disponibles sur https://www.chanel.com.

PERFORMANCE DES OBLIGATIONS LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE CHANEL EN 2023

En 2023, les émissions de CHANEL Mission 1,5° de scopes 1 et 2 basées sur le marché ont atteint 24 365 téqCO_2 et les émissions de scope 3 ont atteint 1 023 284 téqCO_2.

En 2023, notre empreinte carbone s'élevait à 1 047 648 téqCO_2. Seulement 2 % de notre empreinte relève des émissions des scopes 1 et 2, tandis que 98 % se rattache au scope 3.

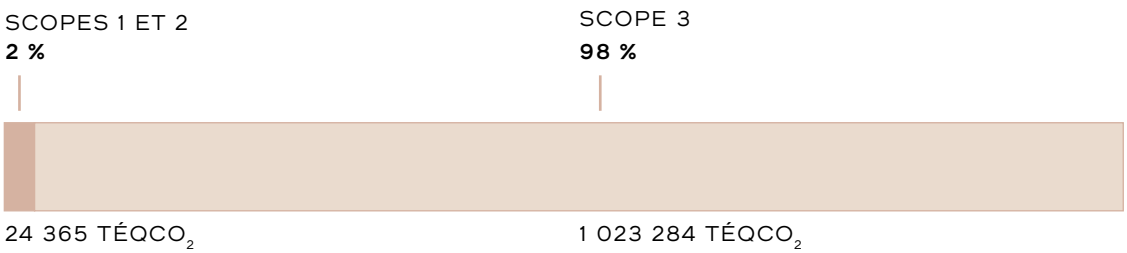

ÉMISSIONS DE SCOPE 3 DE LA CHAÎNE DE VALEUR (TÉQCO$_2$, BASÉES SUR LES CATÉGORIES DU PROTOCOLE GES)

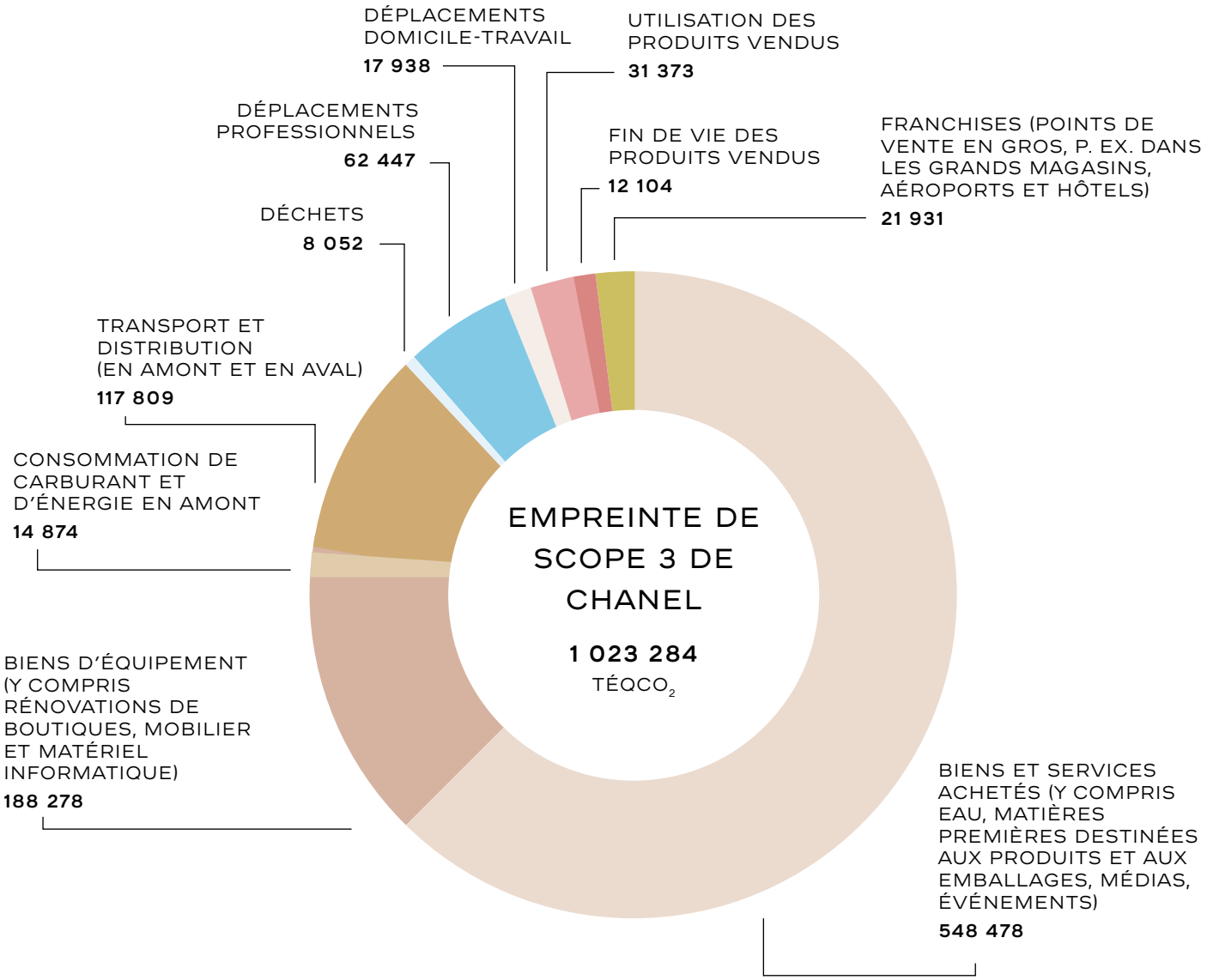

SCOPES 1 ET 2

Grâce à nos efforts continus pour faire progresser les initiatives de décarbonisation dans nos propres opérations, nos émissions de scope 1 et 2 en 2023 ont diminué de 42 % par rapport à l'année de référence 2018 et de 3 % par rapport à 2022.

La poursuite de la transition vers l'électricité renouvelable constitue le principal vecteur de cette réduction. L'optimisation des processus a également permis de réduire la consommation de gaz naturel et la production de déchets sur site.

RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE CARBONE

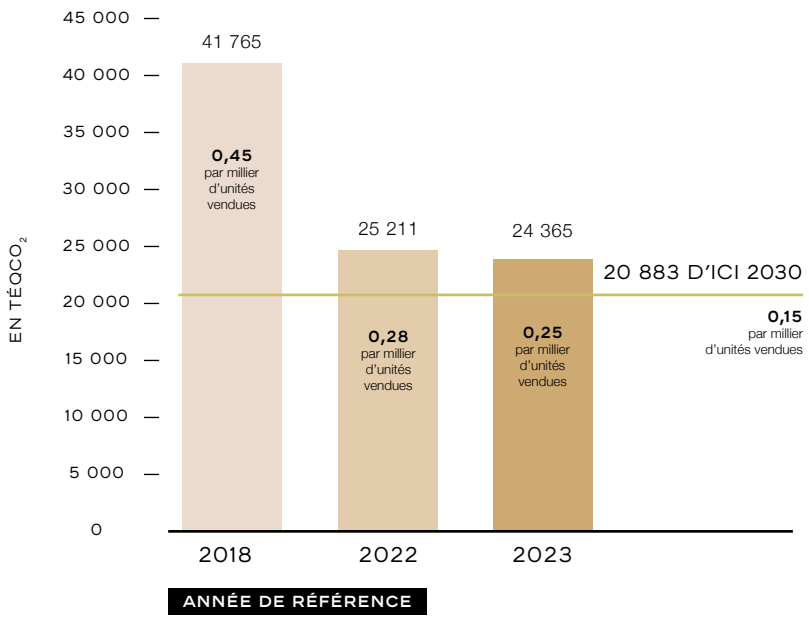

-3 % PAR RAPPORT À 2022

SCOPES 1 ET 2 : -42 % PAR RAPPORT À 2018

-50 % (VALEUR ABSOLUE)

-66 % (INTENSITÉ)

D'ICI 2030

ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE

Fin 2023, nous avons franchi la barre de 98 % d'électricité renouvelable dans nos opérations, comparé à seulement 41 % en 2018. Au niveau mondial, 30 de nos sites produisent désormais leur propre électricité renouvelable.

Chanel favorise, dans l'ordre, l'implantation de sources d'énergie renouvelable sur place, les contrats d'achat d'électricité (PPA) lorsque cela est envisageable, les tarifs verts, et enfin, l'achat de certificats d'attributs énergétiques dégroupés. Chanel tire en outre la totalité de son électricité renouvelable de sources remplissant les critères techniques de la norme RE100, en recherchant des solutions innovantes pour obtenir davantage d'effets positifs sur l'environnement et la société partout où c'est possible.

TRANSITION VERS L'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE

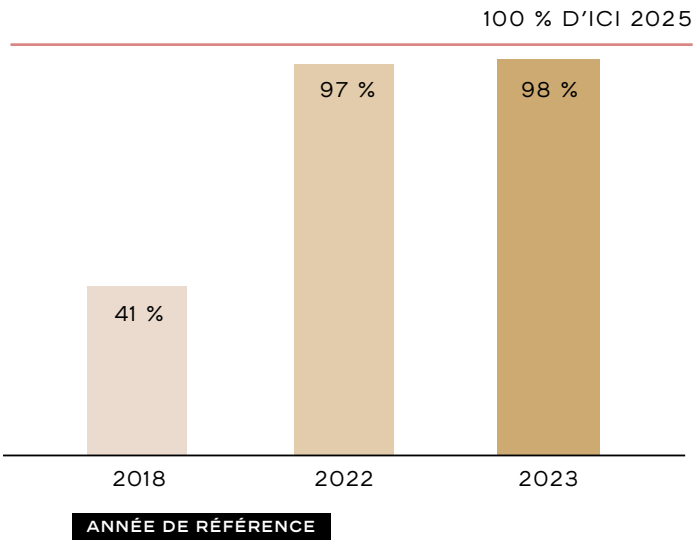

+1 % PAR RAPPORT À 2022

ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE

Augmentation de 1 point de pourcentage par rapport à 2022.

100 % D'ICI 2025

Les émissions de notre chaîne de valeur (scope 3) ont augmenté de 23 % par rapport à l'année de référence 2018 et de 2 % par rapport à 2022.

Tout au long de l'année, nous avons continué à transformer nos activités et à nous attaquer aux points sensibles dans l'ensemble de notre Maison. Nous avons commencé à voir l'impact positif de cette transformation sur les matières premières, principale composante de notre empreinte de scope 3.

Comme prévu, nous avons constaté des augmentations dans certaines catégories d'émissions en 2023. Après des années de perturbations, les déplacements professionnels ont continué d'augmenter sur tous les marchés, et l'exhaustivité des données a été améliorée. Nous avons mis en place un tableau de bord des déplacements professionnels afin d'améliorer la qualité des données. Nous pouvons ainsi mieux identifier les leviers de changement pour gérer ce domaine complexe.

Les émissions ont également augmenté pour les biens d'équipement et les événements en raison des dépenses (ces catégories étant fondées sur des méthodologies basées sur les dépenses). Nous avons donc effectué un travail important sur ces catégories au cours de l'année écoulée afin d'obtenir davantage de données d'activité et d'évaluations du cycle de vie.

DIMINUER LES ÉMISSIONS DE NOTRE CHAÎNE DE VALEUR

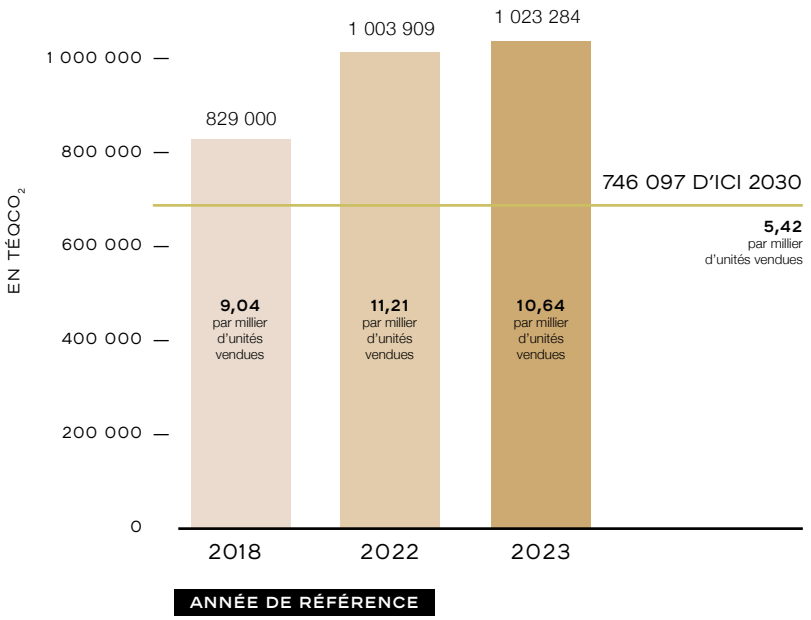

+2 % PAR RAPPORT À 2022

SCOPE 3 : +23 % PAR RAPPORT À 2018

-10 % (VALEUR ABSOLUE)

-40 % (INTENSITÉ)

D'ICI 2030

RESPONSABILISATION – OBLIGATIONS LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PORTÉE DU RAPPORT

Pour l'exercice fiscal 2023, Chanel a publié ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et sa consommation d'énergie conformément au règlement britannique sur les entreprises et au Streamlined Energy and Carbon Reporting (SECR).

Concernant les KPI des obligations liées au développement durable, Chanel applique une approche de contrôle opérationnel pour définir ses limites organisationnelles, laquelle inclut toutes les activités contribuant à la marque CHANEL ainsi que les scopes 1 et 2 de ses fournisseurs intégrés. Les données sont rapportées pour les sites où CHANEL a le contrôle opérationnel et la capacité d'influencer la gestion de l'énergie.

Chanel utilise le Greenhouse Gas Protocol Corporate Standard (avec une approche fondée sur le marché pour la déclaration des émissions de scope 2) pour estimer et calculer ses émissions. Lorsque CHANEL n'a pas de visibilité sur l'énergie consommée sur un site, la consommation est estimée sur la base des mètres carrés et de la consommation connue d'autres sites similaires dans la région concernée. Toute l'électricité renouvelable provient de sources alignées sur les critères techniques RE100 et est soutenue par des certificats d'attributs énergétiques.

REMARQUES RELATIVES AUX DONNÉES

En 2023, Chanel a continué à améliorer l'exhaustivité et la précision de ses données, en augmentant son utilisation de données basées sur l'activité par rapport aux dépenses pour ses calculs de scope 3. En outre, les ajustements apportés à plusieurs facteurs d'émission dans tous les domaines ont permis une représentation plus précise de l'impact de Chanel. Les changements les plus significatifs ont été apportés au niveau des matières premières.

Les émissions de GES de scope 1 de Chanel proviennent essentiellement du gaz naturel, du carburant et des gaz réfrigérants consommés sur nos sites. Les calculs sont fondés sur des données énergétiques spécifiques et multipliés par les facteurs d'émission appropriés fournis par l'ADEME et l'IPCC. Les émissions de GES du scope 1 comprennent également l'enfouissement sur site selon un facteur de conversion fourni par EcoInvent.

Les émissions de GES indirectes (basées sur le marché) du scope 2 de CHANEL proviennent du chauffage, de la vapeur et du refroidissement, ainsi que de l'électricité. Les calculs sont fondés sur des données spécifiques et multipliés par le facteur d'émission approprié fourni par l'AIB (Association of Issuing Bodies) et l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) et sont spécifiques aux fournisseurs.

Les émissions de scope 3 de Chanel proviennent de dix des catégories du Protocole GES. Les catégories 8, 10, 13 et 15 sont considérées comme non significatives pour Chanel et, par conséquent, le groupe n'établit pas de rapport à leur sujet. La catégorie 8 – Actifs loués en amont est considérée comme non significative, car Chanel inclut des actifs loués sur lesquels elle exerce un contrôle opérationnel dans ses empreintes de scope 1 et 2. La catégorie 10 – Transformation des produits vendus est considérée comme non significative pour Chanel, car ses produits ne nécessitent pas de transformation intermédiaire. La catégorie 13 – Actifs loués en aval est considérée comme non significative pour Chanel, car l'entreprise loue très peu d'actifs à d'autres entités. La catégorie 15 – Investissements est considérée comme non significative pour Chanel, qui n'est pas principalement un « investisseur » et ne fournit pas de services financiers.

Des améliorations significatives ont été apportées tout au long de l'année 2023 en ce qui concerne le calcul des biens d'équipement et des événements. Bien que les dépenses soient toujours utilisées dans le calcul à des fins d'extrapolation, les données d'activité sont désormais utilisées à partir des évaluations du cycle de vie de nos boutiques et des évaluations de l'impact de nos événements sur le développement durable.

Les facteurs d'émission du scope 3 proviennent des sources suivantes : ADEME, EcoInvent, EcoTransIT, EIO LCA, EXIOBASE, DEFRA, GLO, WALDB, WFLDB, SPICE, rapport Trucost sur l'impact socio-économique et environnemental de l'extraction de diamants à grande échelle, US EPA, évaluations effectuées par IJO et analyses du cycle de vie réalisées avec l'aide de consultants.

FIXATION D'OBJECTIFS FONDÉS SUR LA SCIENCE

Les objectifs de CHANEL ont été validés de manière indépendante par la Science Based Targets initiative (SBTi) en novembre 2019, sur la base d'une référence de 2018. La SBTi défend la mise en place d'objectifs fondés sur la science comme un moyen puissant de stimuler l'avantage concurrentiel des entreprises dans la transition vers une économie à faible émission de carbone. Il s'agit d'une collaboration entre le CDP, le World Resources Institute (WRI), le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) et le Pacte mondial des Nations Unies. Ces objectifs permettent de gérer nos progrès jusqu'en 2030. CHANEL participe également au programme Corporate Engagement du Science Based Targets Network (SBTN). Le SBTN s'appuie sur la SBTi pour aider les entreprises et les villes à définir des objectifs fondés sur la science dans les domaines du climat et de la nature, en raison de l'étroite corrélation entre le changement climatique et l'évolution des milieux naturels.

CHANEL

DÉVELOPPEMENT DURABLE